



## Compte-Rendu Sommaire Conseil Municipal du 13 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 janvier,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **7 janvier 2022**

|   |      |
|---|------|
| Effectif légal du Conseil Municipal       | : 19 |
| Membres en exercice                       | : 19 |
| Membres présents                          | : 16 |
| Membres ayant pris part aux délibérations | : 18 |

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADE, Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Bernadette BOUNAUDET, Alexandre CARPENTIER, Anne-Marie EVEILLE, Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET, Nicolas GAUDIN.

Avaient remis procuration :

Mme Christine VERONNEAU à Bernadette BOUNAUDET  
Delphine POUPIN à Claudie MAUPETIT

20 heures 04

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Isabelle THOUZEAU** est désignée pour remplir cette fonction.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL A :**

**ADOPTÉ** les modifications du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

**DÉCIDÉ** d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter du 13 janvier 2022 et pour une durée de 1 an.

**VALIDÉ** les critères et modalités d'exercice du télétravail détaillés ci-dessus.

**ACCEPTÉ** la mise en place du temps de travail à 1607 heures ;

**DONNÉ** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**PREVU** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**CRÉÉ** un emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Durée du contrat : 3 mois, renouvelable dans la limite de 12 mois
- Temps de travail : 35/35<sup>ème</sup>
- Nature des fonctions : Communication et assistant de direction
- Niveau de recrutement : Catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
- Niveau de rémunération : Indice majoré 343 du grade de recrutement et IFSE à hauteur de 190 €

brut mensuel

**AUTORISÉ** M. le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agents nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

**AUTORISÉ** Monsieur Le Maire à signer la convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux,

**ACCEPTÉ** de verser à la société LE HAMEAU CANIN le montant de 1.60 euros par habitant correspondant aux prestations décrites dans la convention ;

**DÉCIDÉ** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**AUTORISÉ** Monsieur Le Maire à signer la convention de prêt de documents pour la bibliothèque,

**ACCEPTÉ** de verser à la communauté de Communes le montant de QUINZE EUROS (15,00 Euros) correspondant à la cotisation annuelle ;

**DÉCIDÉ** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**ATTRIBUÉ** les travaux d'aménagement d'un espace de loisirs à la société COLAS pour le lot 1 – VRD, à la société SPORTINGSOLS pour le lot 2 – EQUIPEMENTS SPORTIFS, à la société SPORTINGSOLS pour le lot 3 – JEUX POUR ENFANTS et à la société SPORTINGSOLS pour le lot 4 – CLOTURES ET ESPACES VERTS ;

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer le marché désigné ci-dessus et tous documents subséquents.

**VALIDÉ** le projet d'étude pour une actualisation de zonage d'assainissement et l'étude de faisabilité d'un système d'assainissement collectif ;

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à effectuer les études afférentes au projet et à demander toutes les demandes de subventions auprès des potentiels financeurs ;

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**ATTRIBUÉ** à la société **VERDI** l'étude du zonage d'assainissement et l'étude du système d'assainissement collectif ;

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

**ACCEPTÉ** la prise en charge financière par la commune de STE GEMME LA PLAINE des frais liés à l'extension des réseaux d'eau, d'électricité et téléphone pour un montant estimé à 18 191€ HT dans le cadre de la viabilisation de la parcelle YO207

**AUTORISÉ** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

**AUTORISÉ** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre du programme d'intervention des travaux d'assainissement.

**APPROUVÉ** les travaux d'aménagement d'une Aire de Loisirs ;

**AUTORISÉ** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds Régional Jeunesse et Territoires.

**AUTORISÉ** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022.

**APPROUVÉ** l'autorisation spéciale de crédits d'investissement proposée par Monsieur le Maire.

**VALIDÉ** l'intégration de l'actif du budget du lotissement les Terrières (14005) dans le budget principal de la commune (14000) ;

**APPROUVÉ** le reversement de l'excédent/déficit de fonctionnement/investissement dans le budget principal de la commune ;

**APPROUVÉ** la clôture du budget annexe du lotissement ;

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Séance levée à 22h04